



GEMENG
JONGLËNSTER

ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi
8h00-12h00
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00
seulement bureau
de la population

Service technique
uniquement sur
rendez-vous

www.junglinster.lu

Junglinster, le 23 décembre 2020

PUBLICATION

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par décision du 11 décembre 2020, référence 27C/020/2020, Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé la délibération du conseil communal du 25 septembre 2020 portant approbation d'une modification du Projet d'Aménagement Général concernant des fonds sis à Imbringen, au lieu-dit « Remesfeld ».

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la maison communale de Junglinster à partir du 24 décembre 2020 au 11 janvier 2021 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for the mayor, and the signature on the right is for the secretary. In the background, there is a circular official seal of the 'Administration Communale Junglinster' featuring a coat of arms with a crown and a shield, flanked by two stars.